



UNION FAMILIALE BERGERACOISE

5 Grand-Rue - 24100 BERGERAC - Tél. 05.53.57.29.05 - e-mail : ff24.ufb@sfr.fr
Permanences : lundi de 14h00 à 16h30 et mercredi, jeudi, vendredi, de 09h00 à 12h00

COMMUNIQUE DE PRESSE

HARO SUR LES FAMILLES MOYENNES !

Le Ministre du budget choisit le jour des résultats du Bac, pour toucher à un poste décisif pour les familles : le logement. C'est le facteur déterminant pour le choix des études supérieures. Quand le bachelier est l'aîné d'une famille nombreuse ses parents doivent déjà faire le choix entre conserver les allocations familiales et recevoir l'allocation logement étudiant (A.P.L.). On leur imposerait maintenant un autre choix garder ou non la demi-part fiscale.

Jusqu'à présent les Caisses d'allocations familiales donnaient les moyens de choisir en évaluant les montants des Allocations Familiales et de l'APL étudiant. Désormais, qui permettra de faire le calcul, entre APL et demi-part fiscale pour choisir le plus intéressant pour la famille ?

Le budget familial pour les étudiants est souvent imprévisible :

- les bourses ne se perçoivent qu'en décembre quand elles existent. Si la bourse permet d'améliorer la condition des étudiants les plus défavorisés ce n'est pas le cas de ceux des classes moyennes qui sont maintenant les plus en difficulté.
- les études exigent des voyages ou des stages obligatoires souvent coûteux.

En plus du logement, les familles supportent les dépenses de transport et la taxe d'habitation sans compter le budget alimentation et équipement.

Notre Fédération Familles de France désapprouve totalement cette mesure et le fera savoir aux parlementaires dès demain.

Quant à la remise en cause des aides pour l'emploi d'un salarié à domicile, cela va relancer le travail au noir. Les familles où les deux parents ont une activité professionnelle avec des enfants à charges ont nécessairement besoin d'être aidés dans les tâches ménagères comme pour la garde des enfants.

Notre Fédération Familles de France souhaite que le projet ne soit pas voté par l'Assemblée nationale.

Notre Fédération Familles de France sait qu'il faudra faire des efforts mais pas sur le dos des familles moyennes. Il suffit de définir conventionnellement un salaire mensuel maximum de 11000€ par exemple et de taxer tout ce qui est au-delà.

Notre Fédération Familles de France regrette que le Haut Conseil de la Famille n'ait pas été saisi de ce projet.

Notre Fédération Familles de France demande la tenue d'un Grenelle de la famille pendant la période estivale.

Bergerac, le 08 juillet 2010
La Présidente
Marguerite GIRAUDEL